



# Solidarité entreprises Covid, un numéro vert pour un diagnostic gratuit

lundi 23 novembre 2020, par [lpe](#)

Forts de leur expérience de terrain dans la prévention des difficultés et pour la sauvegarde de l'emploi, les Administrateurs et Mandataires Judiciaires mettent en place une nouvelle opération citoyenne du 23 novembre au 18 décembre pour offrir aux entreprises un diagnostic gratuit de leur situation et les aider à bien comprendre et utiliser les aides gouvernementales.

Du lundi 23 novembre au vendredi 18 décembre 2020

5 jours/7 de 9h30 à 17h

N° vert 0 800 94 25 64

Porté par plus de 150 administrateurs et mandataires judiciaires volontaires, ce nouveau dispositif citoyen doit permettre aux entreprises d'évaluer leur situation (dettes, trésorerie, prévisions, situation avec leurs bailleurs et leurs partenaires financiers) et de réfléchir aux mesures d'aide à mettre en œuvre et aux outils de prévention disponibles.

Le numéro vert des administrateurs et mandataires judiciaires 0 800 94 25 64 est activé ce 23 novembre, sept mois jour pour jour après l'opération « Solidarité Entreprises Covid » qui s'était tenue du 23 mars au 7 mai. Les administrateurs et mandataires judiciaires avaient alors aidé plus de 3 000 entreprises, dont 25% issues de l'hôtellerie-restauration et 15% du commerce de détail, autour des questions de financement, de gestion des dettes, de difficultés avec les bailleurs, d'aides ou de trésorerie.

Le diagnostic gratuit prend la forme d'un entretien confidentiel pouvant durer entre 30 et 45 mn, sans prise de rendez-vous. Il suffit d'appeler le numéro vert pour être mis immédiatement en relation avec un professionnel qui prendra le temps d'établir un diagnostic de situation, d'échanger et répondre aux questions des dirigeants. Toutes les entreprises, restaurateurs, commerces de détail, PME, industries, services, peuvent être accompagnés par ce dispositif.

**À propos du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires :**  
[www.cnajmj.fr/fr](http://www.cnajmj.fr/fr)

Les administrateurs et mandataires judiciaires sont des spécialistes de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. Auxiliaires de justice indépendants, leur rôle de par la Loi est de défendre les intérêts de l'entreprise en difficulté pour la sauvegarde de l'emploi. Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires représente l'ensemble des 450 professionnels administrateurs et mandataires judiciaires inscrits et leurs 5 000 collaborateurs. Il régule les règles professionnelles et assure la défense des intérêts collectifs et de sauvegarde l'emploi. Depuis ces 10 dernières années, plus de 70% des emplois menacés ont été sauvegardés par la mise en œuvre de ces procédures.